



2025/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502571
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date d'enregistrement : 12/12/2025
Ville de La Frette-sur-Seine

**Conseil Municipal du 9 décembre 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/53**

Nombre de Conseillers

en exercice : 21

présents : 16

votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, également convoqué le trois décembre, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Christian TETARD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alaine HOUZEZ,

Etaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK, par Nathalie JOLLY
Philippe BARBIER, par Philippe BUIRON
Laurent FOHRER par Patrice JACQUET

Étaient absents :

Bruno MELGIES et Patrice GOSNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Christian TETARD a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET IMMOBILIERE 3F RELATIVE AUX MODALITES DE RESERVATION DES LOGEMENTS – PROGRAMME 143 BOULEVARD DE PONTOISE- SIGNATURE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article R. 441-5-3 relatif aux droits de réservation en flux,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 février 2025 par laquelle la Commune a accordé sa garantie à l'emprunt global de 3 073 000 € contracté par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 14 logements sociaux situés 143 boulevard de Pontoise,

Vu le projet de convention fixant les relations entre la Commune et Immobilière 3F en contrepartie de la garantie d'emprunt et déterminant les modalités de réservation des logements ;

Considérant que la garantie d'emprunt accordée par la Commune donne droit, en contrepartie à des droits de réservation représentant 20 % du volume des logements de l'opération, soit 3 logements lors de la première mise en location,

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 12/12/2025

Considérant que ces droits se poursuivent sous forme de droits de désignation en flux pour l'ensemble de la durée du prêt augmentée de cinq années, soit jusqu'en 2089 au plus tôt ;

Considérant que la convention précise les obligations d'Immobilière 3F, les délais de

désignation des candidats et les modalités de gestion de ces droits de réservation,

Considérant qu'il convient d'approuver cette convention afin de permettre sa signature et sa mise en œuvre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Immobilière 3F la convention relative aux modalités d'attribution des logements réservés à la Commune au sein du programme 143 boulevard de Pontoise.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance



Christian TETARD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 12/12/2025